

CONVENTION DE PARTENARIAT

SAISON 2024 / 2025

ENTRE les soussignés :

REGIE SYNDICALE CHAMPSAUR 3 GLISS

Route des Ecrins - La Haute-Plaine - 05260 CHABOTTES

Représentée par sa Directrice : Marine ARIEV

D'une part

ET le contractant :

CSA & CSLG GAP

Adresse : Groupement des Hautes-Alpes – Caserne Fontreyne BP103 – 05000 GAP Cedex

Représenté(e) par M. Bernard ADAM, Président du CSLG Gap

D'autre part

Après accord entre les parties, il est arrêté ce qui suit :

✓ ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Cette convention strictement incessible est établie pour définir les conditions de vente des titres de transport des remontées mécaniques dans le cadre d'un partenariat avec le CSA & le CSLG GAP

La Régie Syndicale Champsaur 3 Gliss propose aux bénéficiaires du CSA ou du CSLG GAP des tarifs préférentiels selon les différentes périodes (Haute, Moyenne et Basse saison) conformément au document tarifaire annexé à la convention

✓ ARTICLE 2 - DEFINITION DES BENEFICIAIRES DE LA PRESTATION

Sont bénéficiaires des avantages faisant l'objet de la présente convention :

- Les bénéficiaires du CSA ou du CSLG GAP, détenteurs d'une carte nominative ou d'une attestation de bénéficiaire

✓ ARTICLE 3 - DEROULEMENT DE LA CONVENTION

- Communication autour de Champsaur3Gliss :

Le contractant s'engage à diffuser le Logo de la Régie ainsi que l'adresse de son site internet :
www.champsaur3gliss.com

- Information au client :

Le contractant s'engage à informer ses adhérents sur le règlement d'utilisation des titres de transport ainsi que sur les conditions générales de vente.

- **Achat des titres de transport :**

Achat en caisse par l'usager :

Les forfaits remisés seront vendus directement au bénéficiaire quand il se présentera aux caisses des Remontées Mécaniques de Chaillol, Laye et Saint-Léger les Mèlèzes. Il devra présenter sa carte nominative du CSA ou du CSLG GAP accompagnée d'une pièce d'identité.

Achat en amont par l'organisme :

Dans le cas d'un achat en amont par un référent de l'organisme, sous forme de lot de 12 forfaits journée ; la commande devra être transmise auprès du siège administratif de la Régie au moins **72H à l'avance**. Le contractant choisira alors le lieu de retrait des forfaits (aux caisses des Remontées Mécaniques de Chaillol, Laye et Saint-Léger les Mèlèzes)

Le contractant devra présenter une pièce d'identité afin de pouvoir retirer la commande.

La commande pourra être réglée sur le lieu de retrait ou par facture si un compte client a été ouvert au préalable.

➔ Coordonnées pour transférer la commande et/ou ouvrir un compte client :
regisseur@champsaur3gliss.com

- **Support des titres de transport (Carte RFID) :**

Les supports sont dits de type « Main Libre ». Ils sont **vendus 2 € TTC lors du premier achat** et pourront être rechargés par la suite. Le support peut être rechargé les années suivantes dans le cas d'une utilisation normale du support.

- **Assurance Skieur**

Les tarifs des différents titres de transports ne comprennent pas l'assurance skieur. Celle-ci devra être contractée en caisse par le client s'il le désire, au prix de **2,50 € par jour et par personne**.

✓ **ARTICLE 4 - FIN DE LA CONVENTION**

Cette convention prendra fin automatiquement au dernier jour de la saison d'hiver 2024/2025, sauf dans le cas de rupture anticipée.

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Grille tarifaire proposée au particulier
- Annexe 2 : Conditions Générales de Ventes et d'Utilisation des titres de transports

Fait en deux exemplaires à GAP, Le 26/11/2024

Signatures des parties, précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour la Régie Champsaur 3 Gliss,
Représentée par **Mme ARIEY Marine**
Directrice,

Signature

RÉGIE SYNDICALE CHAMPSAUR 3 GLISS
La Hte Plaine - 05260 CHABOTTES
Tél. 04 92 24 95 88
N° Siret 200 003 606 00023 - Code APE 1999C

Pour CSLG GAP

Représenté(e) par **Bernard ADAM**

Fonction : **Président**

Signature

Cachet et signature

LU ET APPROUVÉ

Club Sportif et des Loisirs
de la Gendarmerie Gap
Groupement de gendarmes des Hautes Alpes
Casernes Forteyria - BP 103 - 05007 Gap Cedex
Tél. 04 92 40 85 33 - Mail. coord@cs-gap.fr

CSA 42CM LU ET APPROUVÉ

Major BARJOT Fabien
Officier des sports

4^{ème} régiment de chasseurs